



Association des résidents
du LAC-DES-PILES inc.

Crédit photo : Claude Leclerc



LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC-DES-PILES

www.lacdespiles.org

VISITEZ-NOUS!

Édition automne 2019

Mot de la présidente

Par Joan Hamel, présidente

Nous sommes privilégiés de pouvoir profiter de ce bel environnement au lac et de cette grande biodiversité. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, il est essentiel de poursuivre nos efforts et de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver la qualité de l'eau et de l'environnement du lac des Piles. Non seulement pour nous, mais aussi pour les générations futures.

Les résidents du lac ont eu leur lot d'adaptation au changement cet été, notamment avec la mise en place de la nouvelle procédure de lavage des bateaux et l'obligation d'apposer une vignette sur les embarcations. Nous avons eu à répondre à beaucoup de questions à ce sujet. J'en profite pour souligner l'excellent travail des gestionnaires de la marina, particulièrement celui de Mme Nancy Trudel, qui pour cette première année d'opération, ont su appliquer avec diplomatie la nouvelle réglementation municipale entourant le lavage des bateaux. Nous sommes conscients qu'il y a des ajustements à faire pour l'an prochain. Nous avons déjà proposé des améliorations à la Ville concernant, entre autres, la livraison des vignettes, l'affichage des sites de lavage et la gestion des opérations au site de lavage des bateaux.

La mise aux normes des installations septiques exige des travaux importants pour certains propriétaires dont les installations sont classées B- et C. Ces propriétaires doivent entreprendre, dans un délai prescrit par la Ville, les travaux de conformité de leurs installations. C'est également le cas pour la conformité des bandes riveraines.

Nous continuerons donc d'assurer un suivi des projets découlant du PDE pour 2020 et ce, en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Shawinigan. Le code d'éthique incluant la zone de navigation et la mise en œuvre de projets pour la gestion des eaux de ruissellement seront parmi les priorités de l'association.

De plus, dans un souci d'amélioration continue, nous travaillons présentement à une version électronique du *journal Le Pilier* ainsi qu'une carte de membre au coût unique de 40\$ qui sera remise aussitôt votre inscription « en ligne » faite. Cette carte de membre vous donnera accès à différents rabais tels que le rabais appliqué pour la mise à l'eau de votre embarcation à la marina. D'ailleurs, nous remercions M. Danny Umansky, propriétaire de la marina, pour sa grande générosité envers les membres de l'association.

Continuez de nous suivre sur Facebook, consultez les infolettres adressées à votre adresse courriel et n'hésitez surtout pas à nous écrire! Vos commentaires et suggestions sont toujours appréciés.



*Joyeuses
Fêtes!*



Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « **J'aime** » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

Association des résidents du lac des Piles

Suivez-nous sur notre page Facebook

où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le lac des Piles.



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2019-2020

De gauche à droite : Marc Dontigny, Claude Leclerc (secrétaire), Joan Hamel (présidente), Guy Pilon (vice-président et directeur de l'environnement), Christian Carrier, Catherine Leduc (directrice des communications), Pierre Marchand (trésorier).



C'est le 7 juillet 2019 qu'a eu lieu l'assemblée générale de l'association des résidents du lac des Piles. 63 membres ont participé à ce rendez-vous annuel. Pour la première fois, nous avons retenu les services d'un animateur (M. Steven Hill) pour veiller au bon déroulement de l'assemblée. Cette initiative a été appréciée puisqu'elle a permis de réguler la rencontre tout en permettant aux administrateurs du CA de se concentrer sur les présentations à faire. Mme Nancy Déziel, conseillère municipale, était présente à notre AGA.

La présidente, Mme Joan Hamel, a présenté les activités réalisées en 2018-2019. Le CA a tenu 7 réunions régulières et une extraordinaire. De plus, 6 rencontres ont eu lieu avec différentes instances municipales. Nous avons accueilli 150 membres cette année. À ce titre, nous souhaitons améliorer notre recrutement pour 2020. Différentes stratégies seront mises de l'avant.

Les communications ont fait l'objet de nombreuses innovations au cours des deux dernières années. Un nouveau site WEB, une page Facebook actualisée et l'envoi d'infolettres ont permis au CA de mieux informer les membres de l'association. Nous constatons toutefois que des envois ne parviennent pas à certains membres. Nous demandons aux membres qui ne reçoivent pas les infolettres de nous confirmer leur adresse courriel mais surtout de vérifier si les réceptions en provenance de l'association ne seraient pas transférées accidentellement dans les courriers indésirables de leur boîte de réception. Plusieurs ont fait ce constat.

Un suivi sur l'application du PDE du lac des Piles a été fait par M. Guy Pilon. Inspection des installations septiques, vérification des bandes riveraines et processus de lavage des bateaux ont été discutés. Le site WEB de la Ville renferme beaucoup d'information à ce sujet.

M. Pierre Marchand a présenté le bilan des opérations au budget 2018-2019. Un rapport en ce sens a été soumis aux membres. L'avoir net de notre association est de 33 812\$ et nous n'avons aucune dette en suspens. Quelques projets réalisés (site WEB, etc.) ont eu un effet sur les surplus accumulés qui sont légèrement à la baisse mais qui ne génèrent aucune inquiétude. Les finances de l'association se portent bien.

Par Claude Leclerc, secrétaire

La publication du PILIER subira quelques modifications en 2020. Depuis que le site WEB de l'association a été reconfiguré et que l'INFOLETTRE est devenue un moyen de communication efficace, le CA suggère d'utiliser l'infolettre comme support pour acheminer le Pilier trois fois par année. Un Pilier papier sera produit une seule fois par année en mars en même temps que le processus de renouvellement des cartes de membres. Cette

proposition a été acceptée par l'AGA.

L'association fait partie du RACELS (regroupement des associations de cours d'eau et de lacs de Shawinigan). Le RACELS travaille de concert avec la Ville sur plusieurs enjeux environnementaux mais également sur les dossiers des subventions pour l'entretien des chemins privés et les programmes de soutien à l'analyse de l'eau.

ÉLECTION DU CA 2019-2020 :

Les membres du CA 2019-2020 seront Mmes Joan Hamel et Catherine Leduc, MM Pierre Marchand, Christian Carrier, Guy Pilon, Marc Dontigny et Claude Leclerc.

Un membre de l'association demande si la composition du CA doit se limiter à 7 membres. C'est actuellement ce que nos règlements généraux stipulent. Il faudrait modifier nos règlements généraux lors d'une AGA ultérieure afin d'augmenter le nombre de membres du CA. Par contre, il est mentionné que toute personne qui désire s'impliquer à l'association peut le faire via l'un des comités de travail en fonction (environnement, pilier etc.). Une demande en ce sens peut être faite auprès des membres du CA.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les membres de l'association ont posé un ensemble de questions adressées au CA ou à Mme Déziel, conseillère municipale :

- Vignettes et lavage des bateaux :

Il semble que la Ville ait manqué de vignettes pour les bateaux. 500 vignettes avaient été imprimées. Cette situation sera corrigée pour l'été 2020. Il est suggéré d'émettre une vignette permanente pour les riverains dont l'embarcation ne quitte jamais le lac. Une information est demandée concernant le processus de lavage des bateaux amarrés au camping de la Baie-Martin. Des questions sont aussi soulevées en rapport avec la descente pour la mise à l'eau au camping. Quelles sont les personnes autorisées à utiliser cette descente? N'y aurait-il pas présence d'une deuxième Marina sur le lac? Quel est l'encadrement pour ce type d'installation?

- Installations septiques :

Il est précisé qu'un montant de 1 000 000\$ est mis en réserve par la Ville pour répondre aux demandes de financement de la part des riverains. 40 projets pourraient être supportés à l'aide d'un prêt réparti sur 15 ans et portant un intérêt de 3%.

- Gestion des déchets :

Des difficultés sont constatées principalement sur le Chemin de la Baie Martin. Des études sont en cours afin d'améliorer la situation autant pour les bacs de déchets que pour ceux des matières recyclables.

- Escouade bleue :

Des étudiants du Collégial ont fait la tournée des résidences cet été afin de constater l'évolution des travaux sur la bande riveraine et sensibiliser les propriétaires qui n'ont pas encore procédé aux correctifs demandés. Rappelons que la Ville pourrait sévir auprès des contrevenants à l'été 2020.

- Code d'éthique :

Un nouveau code d'éthique est en préparation pour le lac des Piles. Votre association travaille de concert avec la Ville et Bassin Versant St-Maurice (BVSM) sur ce dossier.

- Niveau de l'eau :

Les riverains ont remarqué que le niveau de l'eau est demeuré élevé tout l'été. Il semble que cette situation était liée à des demandes formulées par le Ministère de l'environnement. Le niveau devrait redescendre à l'automne.

- Zone de navigation :

Une zone pour la pratique des sports nautiques motorisés a été désignée dans la partie profonde du lac du côté sud-est de la grande île, face à la marina. L'objectif de cette zone est de délimiter la pratique des sports qui entraînent la formation de grosses vagues (wake surf) et de limiter l'effet des vagues sur les rives et les quais des riverains tout en espérant limiter la remise en suspension des sédiments au fond du lac dans les zones peu profondes.

- Impacts environnementaux des vagues :

Bassin Versant Saint-Maurice a soumis un rapport qui est disponible sur le WEB. De nombreuses questions sont soulevées concernant le phénomène en croissance. Les inquiétudes des riverains concernent l'effet des vagues géantes sur la flore et la faune du lac, le partage sécuritaire de l'eau, le respect de la tranquillité des riverains, la nuisance causée par le bruit, etc.

La rencontre s'est terminée comme prévu vers midi. Nous remercions sincèrement les membres pour leur participation. Sans un fort membership et une participation active, l'association n'aurait probablement plus sa raison d'être.

Merci à vous tous.



Recommandations sur la procédure de lavage des bateaux et vignettes au lac des Piles

Par Joan Hamel, présidente

En réponse à une demande formulée par la Ville de Shawinigan et l'Escouade Bleue le 20 septembre dernier, il nous fait plaisir de vous présenter un rapport faisant état des commentaires et des pistes de solutions envisagées par l'association des résidents du lac des Piles au sujet de la procédure de lavage des bateaux et de l'émission de vignettes.

Depuis le 1^{er} mai 2019, tous les détenteurs d'embarcation sont tenus de faire laver leur embarcation dans un poste de lavage certifié par la Ville de Shawinigan et d'avoir en leur possession un certificat de lavage valide. Les résidents du bassin versant du lac des Piles de même que les propriétaires et les locataires de propriétés riveraines du lac des Piles dont les embarcations demeurent sur le plan d'eau doivent quant à eux posséder un certificat d'usager et apposer une vignette à cet effet sur leur embarcation. Le lavage des embarcations n'est pas obligatoire pour ces utilisateurs.

VIGNETTES

Le processus de demande des vignettes et du certificat de lavage des bateaux a été quelque peu chaotique en début de saison. Certains riverains ont rencontré des problèmes avec le formulaire en ligne (non adapté pour les téléphones mobiles). Des délais importants en ce qui concerne la réception de la vignette et des retards pour la mise à l'eau des embarcations à la marina ont également été constatés.

Bien que la Ville ait informé les citoyens sur les changements au programme, l'association a tout de même eu à répondre à de nombreux appels téléphoniques et courriels pour apporter des clarifications au sujet de la procédure de lavage des bateaux et de l'obtention des vignettes. Nous avons également transmis l'information aux riverains membres et non-membres par infolettre, dans le journal interne « Le Pilier » et par des publications sur la page Facebook ainsi que sur le site web de l'Association. Il y a eu beaucoup d'incompréhension sur la procédure, notamment en ce qui concerne spécifiquement le type d'embarcations ciblées pour le lavage des bateaux et l'obligation des riverains quant au lavage des bateaux.

Au cours de l'été, nous avons également pu observer que peu de vignettes étaient apposées au bon endroit sur les embarcations ciblées.

Proposition d'amélioration :

Nous proposons un processus de demande de vignettes davantage convivial qui se ferait à partir d'un formulaire électronique facile à compléter en ligne et adapté aux téléphones portables. Ce formulaire serait directement envoyé à la Ville lorsque complété. Nous souhaitons également un délai plus court pour la réception des vignettes. Afin de réduire les coûts de gestion à la Ville, nous proposons de revoir la fréquence de demande de vignettes aux trois ans plutôt qu'an-

nuellement pour tous les bateaux qui demeurent sur le lac.

Nous recommandons également la mise en place d'un contrôle et d'un suivi de la réglementation avec la mise sur pied d'une brigade de l'eau qui assurerait l'application des règlements municipaux (procédure de lavage des bateaux et les règlements sur les nuisances) et la promotion des bonnes pratiques par des activités de sensibilisation et d'éducation en vue d'une cohabitation harmonieuse des différents usages sur le plan d'eau (ex : code d'éthique).

LAVAGE DES BATEAUX

De nombreuses plaintes concernant l'affichage inadéquat (affiches trop petites) et les lieux d'affichage insuffisants ont été entendues et prises en compte. L'affichage de la station de lavage de Sainte-Flore, presque invisible pour les conducteurs à sa recherche, a été la cible de plusieurs plaintes. Les tarifs associés au lavage de bateaux qui n'étaient pas publiés et les horaires peu flexibles ont aussi été au cœur des critiques.

Nous sommes également sensibles aux préoccupations des riverains quant au contrôle de la qualité de lavage de bateaux.

Plusieurs riverains sont inquiets et se questionnent sur la mise à l'eau des bateaux au Camping de la Baie Martin. Il semble que la procédure de lavage de bateaux obligatoire ne s'applique pas partout et pour tous. Par principe d'équité, la procédure de lavage et de vignettes doit être appliquée pour tous les campeurs et visiteurs du Camping.

L'installation des rampes de mise à l'eau « privées » sur le terrain des riverains est une autre de nos préoccupations. Plusieurs propriétaires de bateaux effectueraient la mise à l'eau de leur embarcation sur ces terrains sans avoir procédé au lavage obligatoire de leur embarcation. La notion des « droits acquis » pour conserver les rampes de mise à l'eau privées ne devraient pas s'appliquer lorsqu'il y a un risque potentiel de contamination de la source d'eau potable et un risque pour l'environnement.

Proposition d'amélioration :

Améliorer l'affichage (plus lisible) des stations de lavage et s'assurer que les panneaux soient davantage visibles, notamment en ce qui concerne la station de lavage de Sainte-Flore.

Mettre en place une procédure équitable de lavage de bateau et de vignettes pour les campeurs et visiteurs au Camping de la Baie Martin. Faire la promotion du code d'éthique et de la zone de navigation en mettant en place un mécanisme de communication efficace entre le CA de l'association et le CA du Camping de la Baie Martin.

Éliminer les rampes de mise à l'eau privées et illégales car non conformes au règlement sur les bandes riveraines.

GOUVERNANCE

Étant donné les trois niveaux de juridiction régissant les plans d'eau, les différents acteurs de l'eau ont de la difficulté à accomplir de façon efficace leur mission. Le conseil d'administration de l'association des résidents du lac des Piles réitère donc sa demande auprès de la Ville de Shawinigan de voir au rapatriement des pouvoirs (fédéral et provincial) et d'accorder l'aide financière aux municipalités afin d'assurer une meilleure gestion des plans d'eau sur leur territoire sous un principe de développement durable. (réf : résolution d'appui de la Ville de Shawinigan à Memphrémagog)

CONCLUSION

En terminant, le CA de l'association souhaite souligner le travail des fonctionnaires de la Ville et des élu.e.s pour la mise en place de la procédure de lavage de bateaux. Cette procédure est actuellement la seule mesure efficace permettant de prévenir l'apparition des espèces exotiques envahissantes au lac. Le CA tient à remercier la Ville et les élu.e.s pour ce grand pas dans la bonne direction. Il y a certes des améliorations à apporter à cette nouvelle façon de faire et nous croyons que c'est ensemble, dans un esprit de collaboration, que nous y parviendrons.

Soyez assurés de notre entière collaboration!

Le 23 septembre 2019



Crédit photo : Catherine Leduc



TOUTES NOS

Félicitations, Joan!

À l'Auberge Gouverneur de Shawinigan, le 23 mai dernier, la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie tenait son Gala 20^e anniversaire et profitait de l'occasion pour décerner ses **Prix Mauriciennes d'influence**. Un total de six prix ont été remis à des femmes de la région s'étant illustrées dans un domaine particulier. Le conseil d'administration de l'association des résidents du lac des Piles tient à féliciter chaleureusement sa présidente, Mme **Joan Hamel**, récipiendaire du Prix dans la catégorie « Environnement, agriculture et agroalimentaire ».

C'est notamment pour son travail au sein de l'Association des résidents du lac des Piles que Mme Joan Hamel a été honorée. S'y étant impliquée dans les années 80 à titre de secrétaire, elle y revient en 2013 et y siège comme présidente depuis 2017. Également première vice-présidente du CA d'Environnement Mauricie, elle a été porte-parole officielle de la Coalition trifluviennne pour une eau très saine dans le dossier contre la fluoration de l'eau potable à Trois-Rivières. En 2017, elle se fait ambassadrice du projet Communauté bleue en Mauricie et au Centre-du-Québec et participe à convaincre les villes de Nicolet et Trois-Rivières d'adhérer au mouvement.

Quiconque a côtoyé Joan dans l'un ou l'autre de ces nombreux combats peut témoigner de sa persévérance, de sa passion et de son impressionnante capacité de travail.

Merci Joan d'être à la source de toutes ces démarches autour de la question de l'eau potable dans notre région. Ton leadership positif et ton dynamisme contagieux sont des plus inspirants. Nous sommes choyés et fiers de pouvoir compter sur tes compétences au sein de notre association.

Félicitations pour ton implication : ce prix est grandement mérité !

Le conseil d'administration de l'Association des résidents du lac des Piles

<https://www.lhebdodojournal.com/les-mauriciennes-dinfluence-sont/>



Disparition inquiétante des moules d'eau douce au lac des Piles

Par **Guy Pilon**, directeur de l'environnement

Des résidents du lac nous ont récemment fait part de leurs inquiétudes face à l'apparente disparition des moules d'eau douce (mulettes) et la diminution marquée des petits poissons (ménés) en zone peu profonde, aux abords du lac.

En réaction à ces commentaires, le CA de l'association a souhaité obtenir l'avis d'experts sur la question. Il a donc mandaté une équipe de biologistes pour procéder à une première observation de la situation.

Cette première observation révèle effectivement une diminution importante des moules et des petits poissons (perchaudes et achigans) dans des zones du lac fortement affectées par les vagues. L'impact des vagues surdimensionnées des bateaux à ballast sur la faune aquatique préoccupe particulièrement les experts.

Le saviez-vous?

- Étant très vulnérables à un vaste éventail de facteurs environnementaux, les moules constituent un important outil de surveillance de la santé des systèmes aquatiques. On en compte vingt-trois espèces au Québec et plusieurs d'entre elles figurent sur la liste des espèces désignées comme menacées ou vulnérables;
- Toutes les espèces de moules ont besoin d'un poisson hôte pour compléter leur cycle de reproduction. De par leur stade larvaire parasitaire, les moules sont très sensibles aux fluctuations de population des poissons hôtes. Si le poisson hôte disparaît, la moule disparaît également;
- La moule est un filtreur de grande taille qui se nourrit de fines particules en suspension (algues, bactéries et détritus). Chaque moule peut filtrer un litre d'eau à l'heure. Leur présence constitue une véritable usine de filtration;
- Les moules, qui peuvent vivre au-delà de 50 ans, constituent une arme précieuse contre l'eutrophisation (vieillesse) d'un lac;

À la lumière de ces informations, le CA de l'association s'inquiète, entre autres, des impacts directs et indirects des vagues à forte amplitude sur l'écologie du lac, particulièrement sur les nids de poissons et la reproduction des moules en zone peu profonde. La situation est d'autant plus préoccupante que cela pourrait prendre plusieurs années avant que la population de cette faune ne parvienne à se régénérer.



Merci Katerine!

Le CA de l'association tient à remercier chaleureusement Mme Katerine Ouellette pour sa remarquable implication bénévole auprès de l'association ces dernières années.

Pendant près de dix ans, elle s'est principalement portée responsable de la mise à jour de la liste des membres, une impressionnante tâche administrative à la base du fonctionnement de l'association. Soulignons également sa participation active au bon déroulement des assemblées générales annuelles et son implication dans les tâches relatives à l'envoi du Pilier.

« Chère Katerine, au nom des membres et des administrateurs de l'association, merci pour ton temps, ta générosité et ton expertise. Nous te souhaitons le meilleur dans tes futurs projets ».

SITE WEB DE L'ASSOCIATION



Avez-vous visité le nouveau site web de l'Association des résidents du lac des Piles ?

Faites-le dès maintenant !

www.lacdespiles.org



**MARINA
LAC DES PILES**

Chers clients,
Chères clientes,

L'automne tire à sa fin, annonçant la fin des plaisirs nautiques. La Marina du lac des Piles aussi devra laisser place aux plaisirs d'hiver.

Je profite de l'occasion pour vous remercier personnellement de votre gentillesse et de votre patience : la saison 2019 en fût une de transition. Beaucoup de changements ont été apportés.

Vos sourires ont grandement contribué au bon déroulement de cette nouvelle gestion de la Marina. J'ajouterais même qu'ils ont permis d'adoucir certaines journées plus ennuagées.

Donc, à chacun de vous, une fois de plus : merci! Je vous souhaite un hiver empreint de sourires... question de les retrouver au printemps prochain.

Prenez soin de vous et au plaisir de vous revoir à la fonte des glaces!

Nancy Trudel
Directrice
Marina du lac des Piles

SUIVI DU PLAN DIRECTEUR

Par Claude Leclerc, secrétaire

LA PROTECTION DE L'EAU, UNE PRIORITÉ AU LAC DES PILES

Le CA de notre association travaille étroitement avec les services de l'environnement de la Ville de Shawinigan afin d'adopter des mesures et des pratiques visant à préserver la qualité de notre eau. **Trois projets spécifiques sont en cours de réalisation :**

- La conformité des installations septiques;
- La renaturation de la bande riveraine;
- Le lavage obligatoire des bateaux.

CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

Toutes les installations septiques situées autour du lac des Piles ont été visitées et évaluées par les techniciens mandatés par le service de l'environnement. Une cote a été attribuée à chaque installation. Les cotes B- et C retiennent l'attention car elles présentent un risque pour l'environnement. Les propriétaires concernés ont reçu un avis de la Ville précisant les obligations reliées aux cotes B- et C. La Ville a déposé sur son site WEB (onglet citoyens), (onglet guide d'installation pas à pas) toutes les informations permettant aux riverains de procéder à la mise aux normes de leurs installations septiques. Un programme ÉCOPRÊT est également disponible afin de permettre un soutien financier aux résidents.

Au printemps dernier, un total de 16 permis ont été émis et les travaux entrepris par les propriétaires concernés. Cet été, d'autres dossiers ont été activés, mais les technologues qui procèdent à l'examen des installations, à l'élaboration des plans de mise aux normes et à l'émission de recommandations sont surchargés par la forte demande. Par contre, certains propriétaires concernés n'ont entrepris aucune démarche. La Ville va donc assurer un suivi de ces dossiers durant l'hiver 2020 et pourrait imposer des solutions concrètes dès le printemps. Un technologue se rendra chez les propriétaires fautifs et produira un rapport de mise aux normes. La Ville pourrait alors imposer les travaux à la charge des propriétaires. La loi sur les compétences municipales permet à une Ville d'imposer des tests de percolation ainsi que le démarrage des travaux. Un rapport d'étape sera disponible à l'été 2020. Nous comptons sur la collaboration des riverains afin de réaliser les travaux dans les meilleurs délais. Il en va de la qualité de notre eau.

RENATURALISATION DE LA BANDE RIVERAINE :

Rappelons que des relevés sur le terrain ont été réalisés au cours de l'été 2018. Les techniciens ont attribué des cotes (A, B ou C) pour chacune des propriétés. Les riverains ont reçu un avis écrit en ce sens. La bande riveraine s'étire sur une distance de 15 mètres à partir de la ligne des eaux. La coupe d'arbres ou d'arbustes est interdite dans cette section. Il est également interdit d'y aménager des bâtiments. L'entretien (tonte de gazon) est interdit sur les premiers 10 mètres. Il s'agit d'une bande de terrain qui sert à filtrer l'eau de pluie, à favoriser la rétention des sols et à contrer l'érosion des berges. A l'été 2019, les techniciens ont effectué environ 70 visites sur les propriétés des riverains pour valider l'avancement des travaux. Les intervenants de la Ville remarquent une belle amélioration de la situation de même qu'une meilleure collaboration des propriétaires riverains. Les visites vont se poursuivre à l'été 2020 et des avis d'infractions pourraient être émis aux propriétaires qui n'ont pas entrepris les démarches requises. Un rapport d'étape suivra à l'automne 2020.

LAVAGE OBLIGATOIRE DES BATEAUX :

Au printemps 2019, la Ville a adopté les règlements en rapport avec le lavage des bateaux avant leur mise à l'eau. Tout bateau qui arrive au lac des Piles et toute embarcation qui est sortie du lac et qui revient après un séjour sur un autre plan d'eau doivent obligatoirement être lavés. Trois firmes ont été retenues afin de procéder au lavage des bateaux et à l'émission des certificats de conformité. Les bateaux ou embarcations qui appartiennent aux riverains et qui ne quittent pas le lac des Piles doivent afficher une vignette émise par les services de l'environnement. Rappelons que cette mesure vise à éviter l'apparition d'espèces envahissantes dans notre lac. La demande de vignettes a dépassé l'estimation des besoins. Des correctifs seront apportés pour la prochaine saison. Il est également prévu de mieux identifier les stations de lavage autorisées.

EN CONCLUSION :

Nous constatons que de plus en plus de riverains adhèrent à ces trois mesures de protection de l'environnement. La grande qualité de notre eau est reconnue par les riverains et enviée de tous les visiteurs. Il ne faut pas prendre pour acquis que l'eau demeurera aussi belle sans l'application de mesures concrètes pour la protéger. Différents reportages font état des grandes difficultés vécues par certaines associations de lacs qui ont perdu le contrôle sur la qualité de l'eau. Des centaines de milliers de dollars sont investis afin d'essayer de renverser la situation. Les succès sont rares en ce domaine. Nous avons la chance de vivre en bordure de l'un des plus beaux lacs. Agissons maintenant afin de protéger ce joyau de la nature.

Pour devenir membre de l'association:

40 \$ pour adhésion par la poste ou 35 \$ pour adhésion par courrier électronique,
casier postal 10 201, Grand-Mère, G9T 5L3 ou par courrier électronique info@lacdespiles.org

Merci à nos commanditaires

Marina du lac des Piles: 819 533-1014

marinalacdespiles.com



Dernièrement, avez vous pensé vendre votre propriété ?
Si oui combien vaut-elle?
Estimation gratuite.

RE/MAX Équipe **Serge Laroche**
Agent Immobilier Affilié,
RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC.,
819-537-5000

*Sur la photo, il y a Serge Laroche et Linda Gauthier.

Pour le meilleur et pour longtemps
www.gerardmilette.com

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) GOX 2L0
T : 819 535-3325 F : 819 535-0002

GÉRARD MILETTE 
MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES



Distributeur exclusif des produits Correctcraft au Québec

124, rue Authier, St-Alphonse-de-Granby
À 40 min. du Pont Champlain (Sortie 68 Autoroute 10)
Téléphone : 450 777-1101 / simon@sgsportmarine.com
www.sgsportmarine.com



BIONEST
Assainissement des eaux usées™

- Fiable et robuste
- Compacte et enfouie
- Média permanent

819 538-5662 • www.bionest.ca



VILLE DE
SHAWINIGAN

550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
CP 400
Shawinigan Qc G9N 6V3
Téléphone : 819 536-7200
www.shawinigan.ca

Michel Angers
Maire de Shawinigan



**PEPINIERE
DU PARC**

Renée Soucy, associée
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager
reneesoucy@pepiniereduparc.com

819-532-2068
www.pepiniereduparc.com

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, GOX 1N0



Patrick Ladouceur

5401, 35^e Rue
Grand-Mère, Qc
G9T 3N5

Info & Réservation : **819 533.4555**
Télécopieur : **819 533.3959**
Courriel : golfsteflore@cgocable.ca

LES Quais
TRADITIONNELS

850, 2^e Avenue
Grand-Mère (Québec) G9T 2X5
Tél. : 819 538-0880
Cell. : 819 898-5154
quais.traditionnels@gmail.com
www.quaistraditionnels.com

DANIEL ST-PIERRE
PROPRIÉTAIRE

LE SPECIALISTE

- Freins
- Silencieux
- Suspension
- Direction
- Injection - Mise au point
- Air climatisé - Chauffage
- Pneus
- Entretien préventif
- Antirouille
- Entretien système de surveillance pression des pneus

GARAGE STE-FLORE 1999 INC.
3320 - 50 ième Avenue
Grand-Mère, QC
G9T 1A3

Guy Tessier & Josée Durocher
Propriétaires

Tél. : (819) 538-2011 • Fax : (819) 538-1466

POUR UN BÂTIMENT EFFICACE, INTELLIGENT, ÉCONOMÉTIQUE ET EN SANTÉ

multi-énergie best

7975, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1Z5
Tél.: 819-378-6677
Télec.: 819-378-6561
info@multi-energie-best.com

une approche globale

MÉCANIQUE | TECHNOLOGIES | MAINTENANCE | ÉNERGIES



Milette
portes - doors

100, avenue Industrielle
St-Boniface (Québec) GOX 2L0

1 800 567-2931
Téléphone : 819 535-5588
info@portesmilette.com



Soyez prudents !

Vous êtes en affaires?
Vous voulez élargir ou consolider
votre clientèle?
Vous voulez rejoindre directement nos lecteurs?
▶ Rien de plus simple! ◀

Des espaces publicitaires sont disponibles
dans *Le Pilier*

Contactez-nous : journal.pilier@lacdespiles.org

MERCI
à nos commanditaires !